DEKRA Industrial SAS
AGENCE EXPLOITATION IDF

11/13 Avenue Georges Politzer
78190 TRAPPES
Tel : 01.55.48.23.14

Référence : **53925142 / 11**

Concerne : ***Avis technique du 24/04/2026***

Maître d'ouvrage :
M Thomas SABLONIERE - SID - PMO PCO
MINISTERE DES ARMEES
8 Avenue du Président J.F. Kennedy
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Construction d'un Bâtiment PERICLES à Versailles /SATORY (78)

Construction d'un Bâtiment PERICLES à Versailles /SATORY (78)

Avis technique du 24/04/2026

électricité CFO

Validé par :

OUMAR MBAYE — Ingénieur généraliste

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission S, nous formulons les observations suivantes :

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS	AVIS
NOTE DE CALCUL BT / ind.B		F
SCHEMA ELECTRIQUE TGBT / ind.A	Alimenter le SSI avec un cable CR1-C1 (installation de sécurité)	D
POUR L'ENSEMBLE DES SCHEMAS ELECTRIQUES / ind.A	Sur chaque document, merci de faire apparaître les courants de court- circuits maximum correspondants à l'armoire. (IK3/IK1)	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 01 / ind.A		F

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS	AVIS
SCHEMA ELECTRIQUE TD 11 / ind.A	En aval des transformateurs 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire des transformateurs.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 12 / ind.A	En aval des transformateurs 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire des transformateurs.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 13 / ind.A	En aval des transformateurs 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire des transformateurs.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 14 / ind.A	En aval des transformateurs 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire des transformateurs.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 21 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 22 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 23 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 101 / ind.A		F
SCHEMA ELECTRIQUE TD 102 / ind.A		F
SCHEMA ELECTRIQUE TD 201 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 202 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S
SCHEMA ELECTRIQUE TD 203 / ind.A	En aval du transformateur 24v, le disjoncteur 10A doit être de type 2 pôles protégés si un régime de neutre n'est pas réalisé au secondaire du transformateur.	S

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS	AVIS
SCHEMA ELECTRIQUE TDO 01 / ind.A		F
SCHEMAS ELECTRIQUES TDO 11-12-13-14 / ind.A		F
SCHEMA ELECTRIQUE TDO 101 / ind.A		F
PLAN TERMINAUX - DISTRIBUTION CFO R+1/ ind.A	Au niveau de ESPACE D'ATTENTE SECURISE, il faut rajouter un BAES type Bloc d'éclairage d'Ambiance	D
PLAN TERMINAUX - DISTRIBUTION CFO RDC/ ind.A	Les 2 coupures d'Urgence dans le sas de l'entrée doivent être de type boitier bris de glace pour ne pas être coupés par accident. Normalement, c'est la coupure générale électricité et la coupure générale ventilation qui seront installés.	S
PLAN TERMINAUX - DISTRIBUTION CFO TOITURE/ ind.A		F

F : Avis Favorable **S : Avis Suspendu** **D : Avis Défavorable** **HM : Hors Mission** **SO : Sans Objet** **PM : Pour Mémoire**

Les suites données aux éventuels avis suspendus ou défavorables devront nous être communiquées.
Les avis suspendus ou défavorables non suivis d'effet seront repris dans notre Rapport Final de Contrôle Technique.
La présentation éventuelle des observations par corps d'état est établie à titre indicatif. Elle ne préjuge pas des entreprises directement concernées par ces observations.